



Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève
Rapport d'activités 2020

Créé en 2001, le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève
est constitué des organisations suivantes:

- Asloca
- Association bolivienne de Genève
- Association pour la Promotion des Droits Humains
- Bolivia 9
- Buklod Kabayan—Solidarité philippine
- Camarada
- Caritas Genève
- Centre de Contact Suisses Immigrés
- Centre de la Roseraie
- Centre Social Protestant
- CETIM
- Communauté de base du Pont d'Arve
- Communauté Genevoise d'Action Syndicale
- Conférence Universitaire des Associations d'Étudiants
- Coordination Asile Genève
- Espace 360
- Espace Solidaire Pâquis
- Elisa-Asile
- Evangile et Travail
- Geneva Forum for Philippine Concerns
- Ligue suisse des Droits de l'Homme
- Maison Kultura
- OSEO Genève
- Parti socialiste genevois
- Parti du Travail
- Permanences volantes de l'EPER
- Pluriels
- Société pédagogique de Genève
- SolidaritéS
- SYNA
- Syndicat SIT
- Syndicat des services publics
- Syndicom
- UNIA Genève
- Université Populaire Albanaise
- Les Verts

Introduction: le mot de la présidente et du coordinateur

L'année 2020 a été marquée comme partout par la pandémie de Covid19. Le Collectif de soutien aux sans-papiers (ci-après Collectif) a été confronté à une très nette augmentation des demandes d'information dans cette situation de crise sanitaire. Les personnes sans statut légal travaillant ici (aussi appelées « sans-papiers ») ont été particulièrement touchées par cette crise. Plusieurs secteurs économiques ont été frappés de plein fouet par les restrictions imposées par les autorités fédérales en raison de la pandémie et par les conséquences sociales et économiques qu'elles ont entraînées. Parmi elles, dans le secteur de l'économie domestique qui concerne près des trois quarts des travailleuses sans-papiers (garde d'enfants, ménage, employées de maison, accompagnement de personnes malades ou âgées), un grand nombre d'entre elles ont perdu tout ou partie de leur emploi d'un jour à l'autre. Rappelons que ces personnes – en procédure de régularisation, récemment régularisées via l'opération Papyrus ou ne bénéficiant pas de permis de travail – n'ont pas droit aux mesures de chômage partiel même si elles ont été correctement déclarées aux assurances sociales. Elles n'ont donc que leurs emplois pour vivre. Pour les personnes récemment régularisées, le recours à l'aide sociale reste difficile et peut compromettre le renouvellement du permis. Beaucoup des travailleuses et travailleurs sans-papiers se sont alors retrouvés dans une situation d'extrême précarité, avec peu ou plus de moyens pour vivre et en plus un risque concret d'expulsion de leur logement.

Le Collectif a fait face à cette situation et s'est organisé pour répondre aux demandes. Après les deux premiers mois de l'année avec permanences sans rendez-vous et séances d'informations collectives, le Collectif a dû s'adapter aux nouvelles normes de sécurité sanitaire et renoncer aux permanences et aux entretiens en présentiel. Face à l'urgence, et ce dès la mi-mars, une ligne téléphonique d'appel a été mise à disposition 7 jours sur 7, de mars à août, afin de renseigner et d'orienter au mieux les sans-papiers, mais aussi de répondre aux nombreuses questions et sollicitations des partenaires associatifs et institutionnels. Nous avons aussi été présents sur les stands d'information lors des distributions de nourriture à la patinoire des Vernets. Le Collectif a par la suite repris des entretiens individuels en présentiel en respectant les normes de sécurité, tout en continuant ce même travail d'information par téléphone et par messagerie.

Comme beaucoup, nous sommes allés bien au-delà de nos forces et de nos moyens pour assurer ce qui est notre fonction : informer et orienter au mieux les sans-papiers, les employeurs, les partenaires associatifs et institutionnels, mais aussi en tant que faïtière défendre et représenter les intérêts des sans-papiers dans le dialogue avec les autorités.

Brigitte Schneider-Bidaux

Présidente

Alessandro De Filippo

Coordinateur

1. Le dispositif d'information sociale

1.1 Un dispositif d'urgence adapté à la pandémie

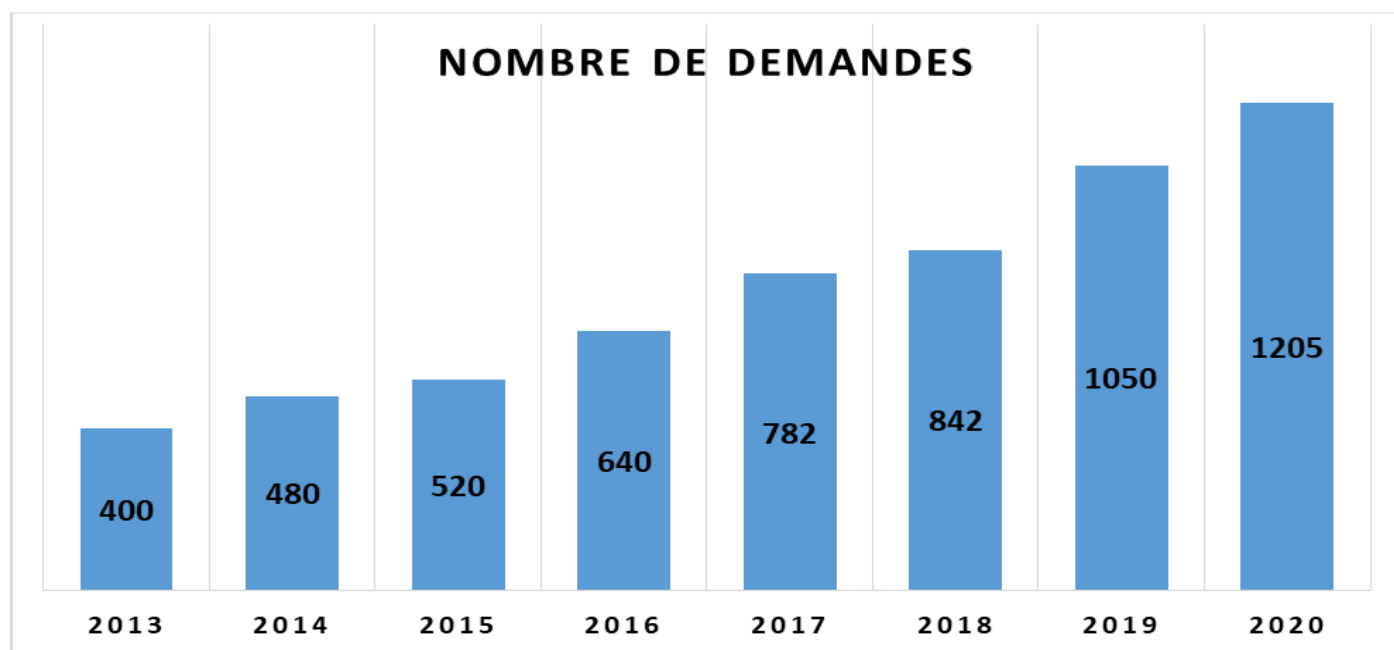
Si les deux premiers mois de l'année 2020, le Collectif a pu fonctionner normalement en offrant des permanences d'informations bi-hebdomadaires et sans rendez-vous préalable, des entretiens individuels pour certains dossiers plus complexes, des séances d'information collectives, dont un prometteur début de collaboration avec l'UOG, il a dû s'adapter dès la mi-mars aux nouvelles normes de sécurité sanitaires en lien avec la pandémie. À notre grand regret, nous avons donc dû renoncer aux permanences d'informations bi-hebdomadaires et sans rendez-vous préalable, ceci afin d'éviter une trop grosse concentration de personnes dans de petits espaces. Nous avons aussi dû renoncer aux entretiens individuels en présentiel. Le Collectif a donc adapté son dispositif aux normes et à l'urgence du moment, passant en télétravail, déviant la ligne de téléphone fixe et en ouvrant une autre répondant sept jours sur sept aux très nombreuses demandes d'information. À partir du mois d'août, le Collectif a progressivement repris la pratique d'entretiens individuels sur rendez-vous uniquement, tout en continuant à répondre le plus possible par téléphone et par courriel aux nombreuses et diverses sollicitations. D'une manière ou d'une autre, le dispositif d'information sociale du Collectif aura été maintenu sur toute l'année sans interruption.



La répartition du cadre de traitement des demandes entre 2019 et 2020 est donc logiquement inversée. Les permanences bi-hebdomadaires sans rendez-vous préalable, qui jusqu'à l'apparition de la pandémie étaient la pièce centrale du dispositif d'information sociale, accueillait alors près de $\frac{3}{4}$ des demandes parvenant au Collectif. Pour compenser leur fermeture et répondre à l'urgence, le Collectif a alors ouvert sa ligne téléphonique 7/7 pour continuer à offrir un accès facilité à l'information aux travailleuses et travailleurs sans-papiers, mais aussi à leurs proches, à leur employeurs, aux partenaires associatifs et aux institutions publiques concernées.

1.2 Explosion du nombre de demandes

L'augmentation régulière de sollicitations parvenant au Collectif s'est bien entendu confirmée en 2020. Si les permanences d'informations ont été suspendues en raison des normes sanitaires, la mise à disposition d'une ligne d'appel 7/7 ainsi que l'urgence sociale et économique affectant les sans-papiers a fait exploser le nombre de demandes.



Nous pensions que le millier de demandes traitées en 2019 représentait un plafond en regard des moyens actuels du Collectif. Mus par l'urgence, nous avons réussi à répondre à encore plus de demandes en 2020 (1205 demandes de tous types parvenues et traitées). La proportion entre entretiens en présentiel dans le cadre des permanences et entretiens téléphoniques s'est logiquement inversée en 2020 du fait de la situation sanitaire. Il n'en reste pas moins que ce chiffre est énorme, notamment au regard des moyens du Collectif. Nous le disons depuis des années, « nous ne pouvons pas étendre le temps. La capacité à traiter les demandes est en lien avec les moyens financiers octroyés pour l'encadrement. Si le soutien se maintient, le Collectif peut continuer à répondre à toutes les demandes. Inversement, une baisse du soutien impliquerait l'impossibilité de répondre à toutes les sollicitations et un inévitable redimensionnement du dispositif d'information sociale ».

1.3 Les séances d'information

Le Collectif a pu prendre part à deux séances d'information collectives avant l'interruption du mois de mars, l'une au Consulat brésilien et l'autre à l'UOG à l'attention de la communauté philippine. Cette dernière séance, qui avait rencontré un grand succès, aurait dû avoir des suites pour d'autres communautés dans le cadre d'un partenariat prometteur entre l'UOG, les permanences volantes de l'EPER et le Collectif, mais l'apparition de la pandémie et des inévitables mesures de distanciation en ont décidé autrement.



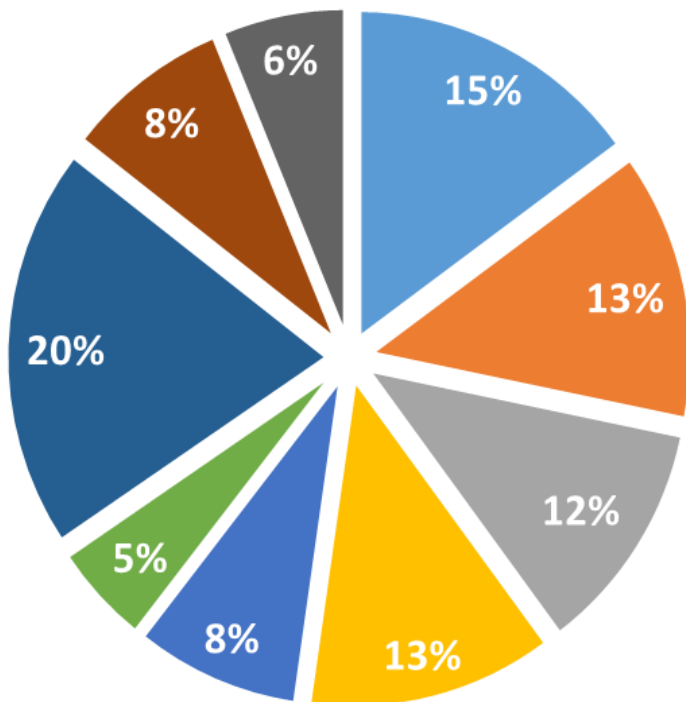
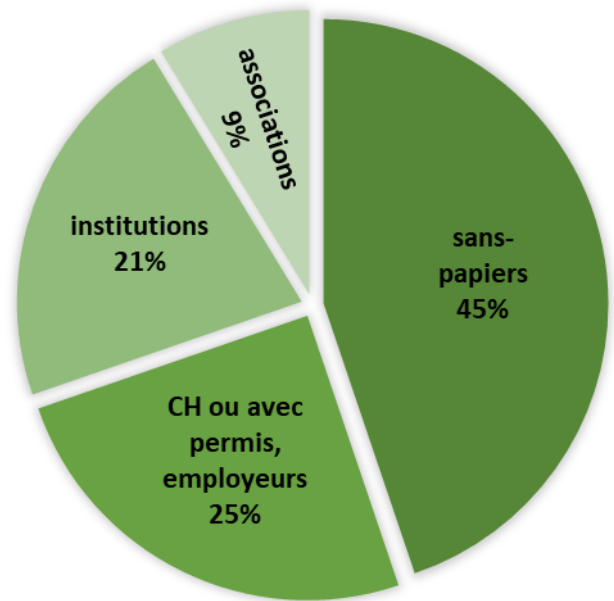
Les séances ont pu provisoirement reprendre en automne et la traditionnelle séance d'information destinée aux parents d'élèves inscrits en Classe d'insertion professionnelle (CIP) à Accès II a heureusement pu avoir lieu, avant une nouvelle interruption. Ces interruptions forcées ont amené le Collectif à développer de nouvelles formes de séances d'information collectives, cette fois en ligne et sur les réseaux sociaux.

En plus de ces interventions habituelles, le Collectif a été sollicité pour participer et animer les stands d'information sociale dans le cadre des distributions de nourriture à la patinoire des Vernets, en collaboration avec le Service social de la Ville de Genève. Beaucoup des personnes sans-papiers vivant et travaillant à Genève, mais aussi les personnes en procédure de régularisation ainsi qu'une partie des personnes récemment régularisées et travaillant en grande partie dans l'économie domestique ont perdu tout ou partie de leurs emplois et se sont retrouvées brutalement en situation de grande précarité. Le Collectif a ainsi pu apporter son expertise à ces populations spécifiques sur leurs besoins et leurs ressources, dans le travail d'information effectué en marge des distributions de nourriture.

1.4 Quelles demandes ?

• Provenance des demandes ?

Tout comme ces dernières années, plus de la moitié des demandes adressées au Collectif ne provient pas de sans-papiers mais de personnes proches, suisses ou avec permis, d'employeurs, d'institutions et d'associations partenaires. À noter, en ce qui concerne les sollicitations en provenance d'institutions, que près de 80% d'entre elles ont un lien avec le DIP.



- régularisation
- regroupement familial
- assurances sociales
- accès santé
- formation - scolarisation
- infos générales
- soutien financier
- logement
- renouvellement

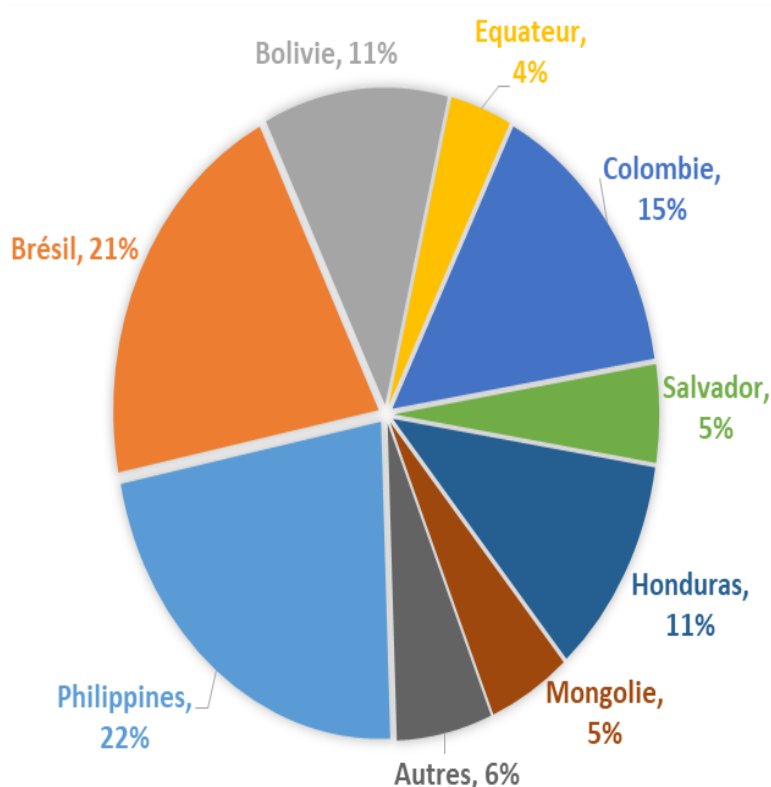
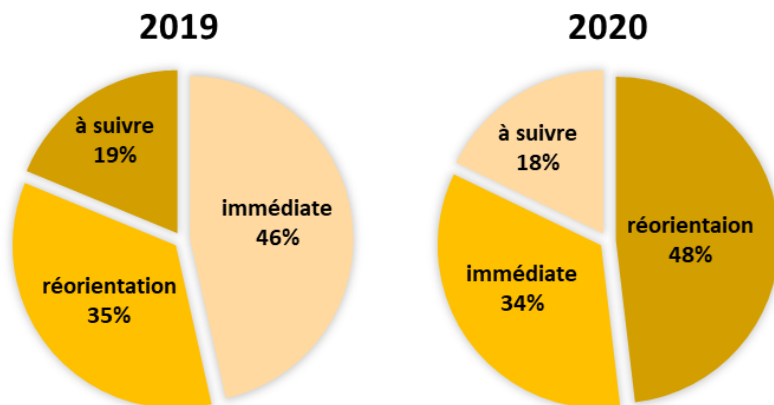
• Quelles thématiques ?

Les thèmes, toujours très diversifiés, des questions parvenues au Collectif sont logiquement influencés par la crise sanitaire et économique issue de la pandémie. Nous constatons ainsi l'apparition de questions ayant trait aux demandes de soutien financier ainsi qu'à la crainte de perte de logement. Autre évolution compréhensible en temps de pandémie, l'augmentation des questions sur l'accès à la santé. Enfin, à noter l'apparition de questions liées au renouvellement des permis, provenant de personnes récemment régularisées.

• Quelles réponses ?

Entre 2019 et 2020, la proportion entre réponses immédiates et complètes d'une part et réorientations auprès d'autres partenaires associatifs d'autre part s'est inversée. Cela s'explique par l'augmentation des questions directement liées aux conséquences de la

pandémie (soutien financier, risque de perte du logement, accès à la santé) et qui impliquaient une réorientation immédiate vers les associations et institutions concernées. Par contre, la stabilité des demandes ayant fait l'objet d'un suivi peut surprendre. Bien qu'il ne soit pas la fonction première du Collectif, ce suivi s'explique aussi et encore par la difficulté d'accès et la surcharge chronique qui affecte les divers services juridiques compétents et membres du Collectif (Caritas, CSP et CCSI). A contrario, le dispositif de primo-information du Collectif, que ce soit via les permanences sans rendez-vous avant la pandémie ou via la ligne téléphonique pendant celle-ci, a toujours été une porte d'entrée plus aisément accessible pour les consultant-e-s. Parmi les situations nécessitant un suivi, le Collectif a par ailleurs toujours mis un accent particulier sur les victimes d'infractions, que ce soit de violence conjugale et sexuelle, de traite, de prêts usuriers et de marchands de sommeil. La situation de crise n'a fait qu'accroître la vulnérabilité des sans-papiers et la mise place d'un réseau de défense efficace reste un objectif majeur pour les années à venir.



• Nationalités concernées ?

Les personnes à l'origine des demandes viennent de pays très variés. Les nationalités les plus fréquemment représentées restent les Philippines, le Brésil, la Colombie et la Bolivie. Parallèlement, nous constatons un accroissement relatif de demandes provenant de communautés plus récemment arrivées, du Honduras, du Salvador et de la Mongolie et n'ayant pas forcément encore de contacts solides avec le réseau social local.

2. Le travail de représentation politique

L'autre axe fondamental du travail du Collectif, plus politique, est son rôle d'interlocuteur auprès des autorités politiques et administratives. Du fait de sa nature d'association faîtière regroupant une trentaine d'organisations actives dans la défense des sans-papiers (œuvres d'entraide, permanences juridiques, associations de migrant-e-s, syndicats, partis politiques, communautés religieuses) et de son expertise sur la question, le Collectif est un interlocuteur reconnu des autorités sur tout ce qui touche à la problématique des sans-papiers.

2.1 Contacts avec institutions en lien avec la pandémie

L'apparition brutale de la pandémie, ses conséquences sanitaires, économiques et sociales ont amené le Collectif à développer de nouveaux contacts et collaborations sur ces points spécifiques.

Le Collectif a ainsi eu l'opportunité de collaborer avec le Service social de la Ville de Genève à la tenue des stands d'information sociale dans le cadre des distributions de nourriture à la patinoire des Vernets. En effet, parmi la population diversifiée et précarisée s'étant rendue aux distributions de nourriture initiées par la Caravane de la Solidarité, figurait une proportion importante de travailleuses sans-papiers. Dans un esprit de collaboration et de complémentarité, le Collectif a donc pu offrir son expertise afin de répondre au mieux aux nombreuses questions posées au stand d'information sociale.

Il faut rappeler qu'une majorité des sans-papiers travaillent dans le secteur de l'économie domestique, et que ce dernier a été particulièrement impacté par la crise. Un grand nombre de travailleuses sans-papiers ont perdu tout ou partie de leur emploi d'un jour à l'autre. Que ces personnes soient sans-papiers, en procédure de régularisation ou récemment régularisées via l'opération Papyrus, elles ne peuvent pas bénéficier des mesures de chômage partiel, même si elles ont été correctement déclarées aux assurances sociales. De plus, du fait de l'absence de statut légal, les sans-papiers n'ont droit à aucune aide sociale et n'ont donc que leurs emplois pour survivre. Enfin, une majorité d'employeurs de l'économie domestique n'ont pas respecté leurs obligations contractuelles, interrompant parfois du jour au lendemain le rapport de travail sans respecter les délais et sans verser les salaires dus. Tous ces éléments expliquent la brutale précarisation des conditions de vie des sans-papiers, et la distribution de nourriture aux Vernets a entre autres contribué à rendre visible cette situation.

Ce sont ces mêmes constats – urgence socioéconomique et expertise spécifique - qui ont amené le Collectif à être intégré aux discussions entre associations et autorités (Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales - OAIS) sur le projet de Loi sur les indemnités pour travailleurs précaires et à la mise sur pied du dispositif d'information. Ce projet, ayant abouti à une Loi après un long cheminement législatif et politique, sera finalement effectif au printemps 2021. Le Collectif y sera toujours participatif dans l'organisation du dispositif d'information et d'orientation.

2.2 Après l'opération Papyrus, questions de régularisation

L'opération Papyrus s'est terminée à la fin de l'année 2018, mais vu le nombre de dossiers encore en cours de traitement auprès des administrations cantonales et fédérales, ce n'est que cette année qu'un bilan officiel a été présenté par les autorités cantonales lors de la conférence de presse du 21 février 2020. Le Collectif a activement participé à la préparation de cette conférence de presse. S'appuyant sur la publication et les résultats de l'étude officielle « Evaluation du projet pilote Papyrus relatif à la régularisation des travailleurs sans statut légal à Genève » pilotée par la Haute Ecole de Gestion de Genève, le Conseil d'Etat a présenté un bilan positif de l'opération : « L'opération Papyrus qui a suivi la voie du pragmatisme, de la concertation et de la collaboration entre tous les acteurs concernés et proposé une solution totalement inédite, a porté ses fruits. Elle se solde par des gains importants non seulement pour les 2390 personnes qui ont désormais régularisé leur situation, mais aussi pour la collectivité tout entière. » (Conclusion du communiqué de presse conjoint du DSES et DCS du 21 février 2020.)

Si l'opération Papyrus était donc officiellement close, il n'en reste pas moins que la question de la régularisation des travailleuses et travailleurs sans-papiers demeure, tout comme le cadre légal global qui reste inchangé. Le Collectif a donc continué à impulser et coordonner des rencontres avec les autorités administratives et politiques concernées, avec toujours le même objectif : trouver, en concertation, des solutions pour les procédures de régularisation dans le respect du cadre légal et en défendant les avancées de l'opération Papyrus, unanimement reconnues. En 2020, suite à la conférence de presse, le Collectif en tant que faîtière a impulsé deux rencontres avec l'Office Cantonal de la Population. Les liens tissés lors de la préparation et du déroulement de l'opération Papyrus entre associations et institutions sont précieux et le Collectif veille à les maintenir.

2.3 Collaboration avec le Département de l'Instruction Publique (DIP)

Le Département de l'instruction publique est un autre interlocuteur important du Collectif. La présence de nombreux enfants et jeunes sans-papiers à Genève amène tout naturellement le Collectif à entretenir des rapports réguliers avec différents services dépendant du DIP.

Habituellement, le Collectif impulse ou participe régulièrement à des échanges avec les conseillers sociaux ou d'orientation du C.O. ou de la scolarisation post-obligatoire dans le cadre de colloques de ces derniers. Cette année 2020, en raison des restrictions de réunions d'une part et des urgences d'autre part, ces échanges n'ont pas pu avoir lieu. En revanche, et c'est là la preuve que le travail effectué les années précédentes porte ces fruits, de nombreuses questions et sollicitations sont parvenues directement au Collectif de la part des conseillers sociaux, et plus particulièrement depuis la reprise graduelle des cours en présentiel à la mi-mai.

Parallèlement, le Collectif a également continué à participer aux séances de la commission consultative de l'école inclusive.

La séance d'information destinée aux parents d'élèves inscrits en Classe d'insertion professionnelle (CIP) à Accès II, que le Collectif anime chaque année, a heureusement pu avoir lieu en présentiel le 15 octobre. Comme toujours, cette séance a été suivie par de nombreux entretiens avec des parents et des jeunes à la recherche de solution pour trouver des perspectives de formation et d'intégration.

Quel avenir professionnel en Suisse pour les élèves actuellement en insertion professionnelle (CIP) et qui ne sont pas encore régularisés en Suisse ?



En présence de l'un des principaux organismes d'aide aux familles sans statut légal:

- *le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève* ,

représenté par Monsieur De Filippo

- Et de l'EPER, représenté par Monsieur Nanzer

Les entretiens proposés par le Collectif sans-papiers et par l'EPER sont confidentiels

Cette année 2020 aura été particulièrement rude pour les jeunes sans-papiers scolarisés à Genève, on pourrait même parler de triple peine. Comme tous les autres jeunes, quels que soient leur statut ou provenance, ils ont souffert de la fermeture des écoles et des inévitables limitations de contacts et de réunions en lien avec la pandémie. Comme les autres années, l'absence de statut implique des questions, des obstacles et des craintes rendant très difficile toute projection dans le futur. À tout cela est venu s'adjoindre la brutale précarisation des conditions de vie, toujours en lien avec les conséquences économiques et sociales de la pandémie, comme décrit plus haut. La conjonction de ces trois facteurs, la « triple peine », risque d'avoir des effets dévastateurs dans les années à venir.

Le Collectif se propose de renforcer ses liens avec les services concernés du DIP, avec les familles, mais aussi avec les autres administrations et autorités politiques en vue de trouver des solutions pour ces jeunes afin de leur offrir des perspectives de formation et d'intégration, sachant que, pour eux, « mon avenir est ici ».

2.4 La Plateforme des associations actives en droit des étrangers

La Plateforme des associations actives en droit des étrangers (PAADE) est un réseau informel réunissant des services juridiques et des organisations de soutien aux migrant-e-s dans le cadre de la Loi sur les Etrangers et l'Intégration (LEI). La plateforme se réunit régulièrement afin d'échanger sur les nouveautés et diverses pratiques à l'interne de ce cadre légal. L'autre objectif de la PAADE réside dans la proposition et l'organisation de rencontres régulières avec la direction de l'OCPM. Ces rencontres représentent une opportunité d'échange avec les autorités et permettent aux organisations membres de la PAADE d'être à jour sur les différentes pratiques et procédures. Le Collectif n'est pas seulement un membre actif dans ce réseau, il y joue un rôle central, en convoquant et hébergeant les séances et en jouant le rôle d'interlocuteur auprès de l'OCPM.

En 2020, malgré les restrictions de réunions en lien avec la pandémie, la traditionnelle séance annuelle entre la PAADE et la direction de l'OCPM a pu se tenir en présentiel (mais avec un nombre réduit de participant-e-s) le 11 juin 2020.

2.5 Renforcement et développement du réseau

Au cours de cette année particulière, le Collectif a aussi travaillé au renforcement des liens entre ses organisations membres ainsi qu'avec de nouvelles associations partenaires. En ce qui concerne les liens internes, si cela peut paraître évident étant donné que le Collectif est une association faîtière, la tâche a pourtant été ardue, particulièrement dans la période de semi-confinement. En effet, la suppression des séances en présentiel et les diverses urgences qu'ont dû affronter les associations ont eu pour conséquence une dispersion des efforts et de nombreux problèmes de transmission de l'information. Il n'a pas été facile pour le Collectif de faire correctement circuler l'information entre ses membres et de coordonner les diverses initiatives en faveur des sans-papiers.

À côté de ces tâches internes inhérentes à toute association faîtière, le Collectif a développé durant cette année de nouveaux contacts et de nouvelles collaborations ponctuelles avec d'autres associations. Certaines, comme la Caravane de la Solidarité, existaient déjà auparavant. D'autres ont été créées en 2020, d'une manière ou d'une autre en lien avec les dramatiques conséquences sociales et économiques provoquées par la pandémie, comme «Buklod Kabayan - Solidarité philippine» qui deviendra par ailleurs membre du Collectif, la Caravane sans frontières, les TIG « Trabajadores Invisibles de Ginebra » ou encore l'Association pour la sauvegarde des logements précaires (ASLPP).

L'histoire de la création de cette dernière est emblématique. Lors de son activité d'information dans le cadre des distributions de nourriture aux Vernets ainsi qu'à travers les nombreux appels reçus sur sa ligne téléphonique 7j/7, le Collectif a très vite pu constater qu'une des premières conséquences de la brutale précarisation économique des travailleurs.euses sans-papiers était le risque de ne plus pouvoir payer les loyers et donc de perdre leur logement. En effet, dans l'immense majorité des cas, les sans-papiers sont en situation de sous-location non-officialisée et non-contractualisée, à la merci du bon vouloir des sous-bailleurs, tantôt bienveillants, tantôt sans scrupules comme les marchands de sommeil.

Face à cette situation, le Collectif a alerté l'ASLOCA (qui est par ailleurs aussi membre du Collectif) et l'a invitée à être présente sur le stand d'information social, toujours partagé avec le Service social de la Ville de Genève, afin de répondre au mieux aux questions et craintes des consultant.e.s.

Constatant l'urgence de la situation, des discussions se sont alors engagées entre autorités municipales, l'ASLOCA, la Caravane de la Solidarité et le Collectif, avec comme but de créer un organisme pouvant défendre la situation des personnes à risque d'expulsion. Il avait même été question un moment que le Collectif puisse reprendre à son compte cette mission, mais il a dû renoncer, face à la surcharge de travail du moment et conscient que la problématique dépassait le cadre des sans-papiers. Ces échanges ont finalement abouti à la création d'une nouvelle association, l'Association pour la sauvegarde des logements précaires (ASLPP), opérationnelle depuis fin août 2020, et dont les objectifs sont d'avoir un rôle de médiation entre logeurs et sous-locataires en vue d'éviter des expulsions intempestives, mais aussi un travail d'information auprès des communautés afin de les informer de leurs droits face aux marchands de sommeil. La création de l'ASLPP est un excellent exemple de ce que peuvent produire de bonnes synergies entre associations et institutions, synergies dans lesquelles le Collectif a joué un rôle central.

3. À l'interne

3.1 AG 2020

En raison des normes de distanciation en lien avec la pandémie, l'assemblée générale du Collectif, initialement prévue le 28 avril, s'est finalement tenue en présentiel le 15 septembre 2020.

Membres du comité élu-e-s à l'unanimité de l'assemblée générale :

Alexandre Schmid, Miguel Kessler (Caritas)
Sophie Bagnoud, Rémy Kammermann (CSP)
Lisandro Nanzer (EPER – les Permanences volantes)
Manuel Nussbaumer (UNIA)
Thierry Horner (SIT)
Marianne Halle (CCSI)
Brigitte Schneider-Bidaux (les Verts)
Gabriel Barta (PSG)
Silvia Marino, Guillermo Montaña (Bolivia 9)
Fabrice Romain, Elsa Convers (Centre de la Roseraie) - nouveau
Badia El Koutit (Association pour la Promotion des Droits Humains) - nouveau

Charges électives, personnes élu-e-s à l'unanimité de l'assemblée générale :

Présidence : Brigitte Schneider-Bidaux
Vice-présidence : Marianne Halle
Trésorerie : Gabriel Barta

Salarié-e-s du Collectif :

Coordinateur : Alessandro De Filippo
Collaboratrice en appui au dispositif d'information sociale : Lidia Saraiva

Conformément aux statuts, le bureau du Collectif a été désigné lors de la séance successive de comité le 27 octobre 2020. Composition du bureau :

Marianne Halle (CCSI),
Brigitte Schneider-Bidaux (les Verts),
Gabriel Barta (PSG) ,
Alexandre Schmid (Caritas),
Alessandro De Filippo (coordinateur)

Nouveau membre du Collectif de soutien aux sans-papiers :

« Buklod Kabayan - Solidarité philippine »

3.2 Comptes 2020, résultats et commentaire

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Produits			
Subvention Ville de Genève	51'500.00	51'500.00	51'500.00
Subventions autres villes et communes	10'050.00	6'500.00	7'750.00
Subvention Fonds bienfaisance Ville de Genève – dispositif information sociale	0.00	0.00	10'000.00
Don Loterie Romande – dispositif information sociale	0.00	0.00	10'000.00
Subvention BIE – dispositif information sociale	25'000.00	50'000.00	25'000.00
Cotisations membres	8'380.00	6'000.00	6'820.00
Dons privés	2'960.00	4'000.00	5'240.00
Don Chaîne du Bonheur -dispositif information sociale	20'000.00	0.00	0.00
Don Fondation Georg Waechter	50'000.00	0.00	0.00
Autres recettes	0.00	0.00	0.00
Total produits	167'890.00	118'000.00	116'310.00
Charges			
Charges de personnel	97'756.35	109'000.00	100'512.25
Frais d'activités	523.93	1'500.00	1'592.62
Frais généraux	9'239.35	7'500.00	7'882.85
Aides financières d'urgence (fonds Waechter)	50'000.00	0.00	0.00
Total charges	157'519.63	118'000.00	109'987.72
Charges financières	0.00	0.00	(116.60)
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Résultat financier	0.00	0.00	(116.60)
Résultat d'exploitation	10'370.37	0.00	6'205.68
Bénéfice de l'exercice (perte de l'exercice)	10'370.37	0.00	6'205.68

Conformément au «Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales» de la Ville de Genève, les comptes du Collectif sont soumis à la révision d'une société fiduciaire agréée.

Le résultat, un bénéfice de plus CHF 10'000.-, peut apparaître surprenant de prime abord mais il s'explique aisément. La raison centrale est l'économie involontaire faite sur les salaires de janvier et de février 2020. En effet, face à l'absence de garantie de financement complémentaire pour le dispositif d'information sociale en début 2020, nous avons commencé l'année de manière prudente avec uniquement un 0,5 ETP en janvier et février. Malgré cela, les permanences bi-hebdomadaires ont quand-même pu être maintenues grâce à l'implication volontaire et militante de la coordination. Ce n'est qu'après avoir reçu des garanties de financement que nous sommes repassés à un taux d'encadrement correspondant mieux aux besoins réels, bien que toujours insuffisant. Deux autres données annexes, telle que l'augmentation des cotisations des membres collectifs et la maîtrise des dépenses complètent l'explication du bénéfice de l'exercice 2020. Ce résultat positif permet au Collectif d'assurer désormais le paiement des salaires pendant le délai de congé en cas d'interruptions des rapports de travail, ce qui n'est pas un luxe par les temps qui courent.

Concernant les principaux soutiens financiers du Collectif, nous pouvons toujours compter sur la subvention ordinaire renouvelable annuellement du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève, à hauteur de CHF 51'500.- Ce soutien, additionné à celui financier ponctuel de diverses communes et aux cotisations des membres individuels et collectifs, permet de couvrir le poste de coordinateur à 0,5 ETP ainsi que quelques frais d'activités annexes.

Depuis plusieurs années, face à l'augmentation ininterrompue de demande parvenant au Collectif, nous faisons régulièrement des recherches de fonds pour essayer de renforcer et de maintenir le dispositif d'information sociale. Toutefois, depuis juin 2019, le Collectif vit dans l'incertitude quant au maintien de ce dispositif, recherchant des soutiens semestre après semestre.

Pour 2020, nous avons finalement reçu un soutien de CHF 25'000.- du BIE, que nous avons heureusement pu compléter par un don de CHF 20'000.- de la Chaîne du Bonheur dans le cadre de son action « Coronavirus en Suisse ». Ce n'est que grâce à ces deux soutiens que nous avons pu maintenir intact le dispositif adapté d'information sociale face à l'urgence.

Parallèlement, toujours en lien avec la situation exceptionnelle induite par la pandémie, nous avons reçu un don de CHF 50'000 de la Georg Waechter Memorial Foundation (GWMF) destiné au soutien financier direct de personnes et familles sans-papiers ayant durement été impactés par la crise et n'ayant pas accès à d'autres formes d'aide plus institutionnelles du fait de l'absence de statut légal. Ce don de la GWMF n'a donc pas servi à financer le taux d'encadrement du Collectif, mais a été directement reversé à des bénéficiaires via les services sociaux du CCSI et de Caritas, organisations membres du Collectif.

Remerciements

Le Collectif remercie vivement pour leur soutien financier en 2020 :

- Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève pour la subvention ordinaire annuelle
- Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)
- La Chaîne du Bonheur
- La Georg Waechter Memorial Foundation (GWMF)
- Les Communes de Carouge, de Collex-Bossy, de Collonges-Bellerive, de Lancy, de Meyrin, d'Onex, de Vernier, de Versoix et de Veyrier pour leur soutien financier.
- Un très grand merci à Gabriel, trésorier du Collectif, qui nous quittera à l'issue de l'assemblée générale de 2021.

COLLECTIF DE SOUTIEN AUX SANS-PAPIERS DE GENÈVE

ROUTE DES ACACIAS 25, 1227 GENÈVE

T +41 22 301 63 33

COLLECTIFSANSPIERS@CCSI.CH

WWW.SANS-PAPIERS.CH

www.facebook.com/CollectifSansPapiersGE